

Appel à Manifestation d'Intérêt

Technologies quantiques

Périmètre de l'AMI

Cet appel s'adresse à tout personnel de recherche rattaché à un établissement de recherche de l'académie de Montpellier ou de Toulouse et ayant un projet de développement dans un des domaines suivants :

- **Les capteurs quantiques**, en identifiant des usages à large spectre d'emploi afin d'assurer la viabilité économique de toute la chaîne de valeur
- **Les calculateurs quantiques**, en identifiant les options technologiques les plus prometteuses pour passer à l'échelle et répondre à des problèmes concrets des utilisateurs finaux,
- **La simulation / modélisation quantique**,
- **Les communications quantiques**,
- **Les technologies habilitantes liées à ces thématiques**

Les technologies habilitantes - qui permettent aux technologies quantiques d'être déployées mais ne sont pas forcément quantiques à la base, peuvent notamment concerner : des moyens de fabrication de nanotechnologies, des technologies dans les domaines de la photonique, cryogénie ou électronique / câblage bas-bruit.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but de **détecter** et **financer** (prématuration et maturation) des résultats de recherche à des fins de valorisation au travers de transfert d'innovations aux acteurs socio-économiques existants ou à des startups.

Les projets lauréats pourront être soumis à la stratégie d'accélération « Technologies Quantiques » qui a pour ambition de positionner la France dans la course des grands défis actuels sur le plan international.

Eligibilité :

- **Prématuration: TRL 1/2 à 3** (des résultats préliminaires à une PoC laboratoire)
- **Maturation: TRL 3/4 à 6** (objectif fin de projet: démonstrateur applicatif)

Processus d'évaluation

Une évaluation des dossiers sera effectuée par un **Comité d'Expertise** constitué des membres suivants :

- Un chef de Projet et/ou un business developer de TTT,
- Un chef de Projet et/ou un business developer d'AxLR,
- Un représentant de l'Institut Quantique Occitan,
- Un représentant de la Région Occitanie,
- Un représentant de l'agence Ad'OCC Innovation,
- Le cas échéant, d'autres experts du domaine qui auront au préalable signé un accord de confidentialité.

Les porteurs des projets sélectionnés seront ensuite accompagnés par leur SATT (AxLR ou TTT) afin d'affiner le projet de valorisation.


Accompagnement proposé

Cet AMI s'adresse aux équipes de recherche pour leur apporter le support et les financements nécessaires dans :


- La protection des inventions,
- La recherche de partenaires,
- La maturation technique pour notamment :
 - o matérialiser des idées,
 - o tester des résultats de recherche sur un cas applicatif,
 - o simuler / mesurer des caractéristiques spécifiques de l'application envisagée,
 - o compléter / renforcer le dossier technique d'une invention en vue d'un dépôt de droit de propriété intellectuelle (exemple : brevet, logiciel ou savoir-faire).
- Le transfert vers le monde économique,
- L'accompagnement des créateurs de start-ups DeepTech.

En fonction du niveau de TRL du projet présenté, les financements auront pour objectif de répondre aux phases de prématuration et maturation :

Prématuration TRL 1/2 à 3

 **Développement de l'offre technologique**


- Aspect techno : réalisation d'une PoC labo (objectif TRL3)
- Aspect PI : formalisation d'actif(s) PI valorisables (inventeurs, propriétaires, mandat)

 **Valorisation économique**


- Aspect marché : choix et dimensionnement, premières analyses de positionnement
- Aspect transfert : scénario pressenti de stratégie de transfert et vision de l'entreprise exploitant la licence (startup à créer industriel à trouver)
- Aspect équipe : appui du chercheur permanent et rôles et profils complémentaires à trouver pour le transfert

La prématuration est à la fois technique et économique/stratégique

Maturation TRL 4 à 6

 **Développement de l'offre technologique**

- Aspect techno : PoC applicative/uses cases
- Aspect PI : Portefeuille PI licenciable / consolidation

 **Valorisation économique**

- Aspect marché : business model, clients beta testeurs
- Aspect équipe : constitution de l'équipe startup, accompagnement au transfert
- Aspect finance : ingénierie financière
- Aspect transfert : roadmap incubation et création / prospection licencié

La maturation doit permettre d'atteindre la maturité nécessaire pour un transfert au monde industriel socio-

Financement :

Les montants investis sur l'ensemble des axes cités ci-dessus, en fonction de la maturité du projet et de son potentiel économique, seront à minima de 150 000€ (ou moins si le projet nécessite moins au départ) sous réserve de la validation des instances décisionnaires des SATT TTT et AxLR. Les durées de programme associées sont de 12 à 24 mois.

Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Fourniture de consommables, logiciels et outils nécessaires aux travaux techniques,
- Recrutement et suivi de projet opéré par les SATT (recrutement de personnel technicien ou ingénieur, ou post-doctorant, excepté le financement de thèse)

- Prestation / sous-traitance technique.

Calendrier

Cet AMI est ouvert du **jeudi 30 mai 2024 au vendredi 13 Juillet 2024 à 17h.**

Un webinaire de présentation de l'AMI aura lieu le vendredi 7 juin à 11h00.

Rejoindre la réunion maintenant

Il permettra de répondre aux questions concernant l'AMI (notamment les conditions d'éligibilité). De manière générale, les porteurs de projet sont invités à contacter un représentant des SATT via l'adresse amiquantique@occitanie-tech-transfert.com pour toute question relative à cet AMI.

Les porteurs de projets sont susceptibles d'être contactés au cours du processus d'évaluation par le comité d'Expertise.

Les résultats seront communiqués par e-mail entre le 1^{er} Octobre et le 31 Novembre 2024. La feuille de route de l'accompagnement des projets sélectionnés sera ensuite élaborée conjointement par les chargés de valorisation de la SATT locale et les porteurs.

Comment ?

Le formulaire à remplir pour le dépôt des projets est disponible en pièce jointe. Une fois complété, ce formulaire doit être envoyé à l'adresse suivante avant le 13 juillet 2024 à 17h00 : amiquantique@occitanie-tech-transfert.com

CONDITIONS D'ELIGIBILITE/CRITERES DE SELECTION :

Qui peut postuler ?

Tout chercheur ou consortium de chercheurs dont au moins un membre est affilié à un laboratoire de recherche académique ou à un établissement public de la région Occitanie qui a confié sa valorisation à la SATT AxLR ou à la SATT TTT.

Autres règles :

- Les résultats de recherche présentés dans cet AMI doivent être obtenus dans le cadre de :
 - recherches propres au laboratoire,
 - ou d'une collaboration avec un (plusieurs) établissement(s) ou organisme(s) public(s) de recherche.

Pour toute situation particulière (exemple : partenariat avec un industriel), le porteur de projet est invité à contacter, avant la fermeture du présent appel, un représentant des SATT via l'adresse amiquantique@occitanie-tech-transfert.com qui effectuera une analyse plus précise du contexte et des perspectives de valorisation du projet via un transfert.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur sélection :

- Degré d'innovation technologique,
- Expertise du/des porteur(s) de projets dans le domaine,
- Perspectives de valorisation vers le monde économique (transfert de licence, création de start-up...),
- Maturité scientifique atteignable à l'issue du programme,
- Propriété intellectuelle pouvant être générée au cours du programme,
- Cohérence entre le dimensionnement du projet et les moyens associés.

CORRESPONDANTS

Pour toute question relative à cet AMI, merci de contacter : amiquantique@occitanie-tech-transfert.com

Formulaire de réponse à l'AMI à compléter dans le document joint.

Avec le soutien de



toulouse
métropole

